

## Le projet d'une famille dans le cadre du programme Habiter Mieux



### Des aides pour économiser l'énergie :

Une propriétaire occupante se renseigne sur les aides en janvier 2015 et dépose son dossier en avril 2015 auprès des services de l'ANAH. Ce dossier est accordé le 24 avril 2015.

### Les caractéristiques du projet :

- Remplacement de l'ancienne chaudière gaz par une chaudière à condensation
- Remplacement de 11 fenêtres et de la porte d'entrée
- Isolation de la toiture
- Isolation des murs du rez-de-chaussée et de la montée d'escalier

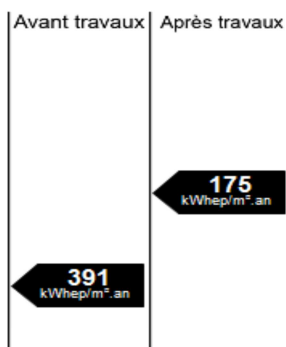
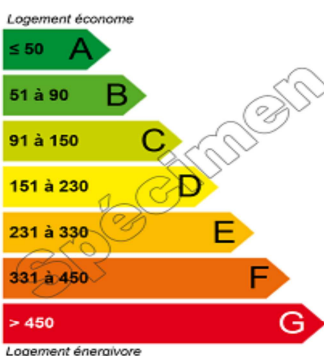
Les quatre entreprises sont qualifiées « Reconnu Garant de l'Environnement »

**Montant des travaux : 28 676 € TTC**

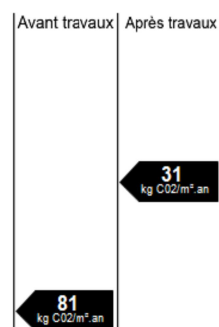
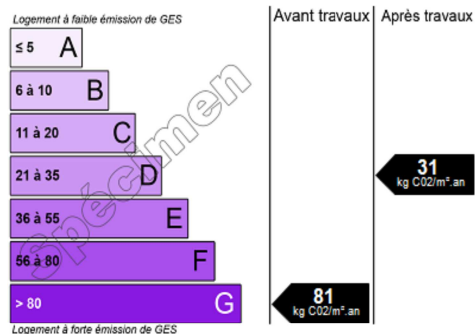
**Honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 556 € TTC**

### Amélioration de la performance énergétique du logement :

#### Logement économe



#### logement à faible émission de GES



- Consommation initiale de 391 kWh/m<sup>2</sup>.an (étiquette F) ramenée après travaux à 175 kWh/m<sup>2</sup>.an (étiquette D).
- 55 % de gain énergétique (dépenses annuelles estimées de 4 427 € avant travaux et de 2 371 € après travaux, soit une économie théorique de 2 056 € par an).

### Les subventions attribuées :

- 6 000 € de l'ANAH (30% du montant HT des travaux finançables)
- 556 € complément de subvention de l'ANAH permettant le financement des honoraires
- 2 000 € du programme « Habiter Mieux »
- 2 400 € de crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE estimé)

**Total des aides : 10 400 € soit 36 % du coût total des travaux.**

Le solde de 18 276 € est financé par un apport personnel.

Afin de permettre le lancement des travaux, une avance de 5 989 € a été versée à la propriétaire le 26 mai 2015 par les services de l'Anah.

L'accompagnement technique et administratif de la famille a été effectué par le CAL PACT des Vosges.